

Le petit bulletin

TENAY

NOVEMBRE 2022



CARTE BANCAIRE



Depuis mi-septembre, le paiement par carte bancaire est possible à la Mairie. (Achat de tickets de cantine, paiement des loyers des garages, de jardins, de concessions de cimetière, règlement des frais de salles).

ABRI BUS



L'abri bus, place de la Mairie, à côté du square des enfants, est en train d'être remis à neuf. Il répondra aux normes et servira aux usagers des lignes de bus régulières et scolaires.

NOUVEAU RESTAURANT

Un nouveau restaurant a ouvert ses portes le 07 octobre 2022. Il se situe place du pont, entre la Poste et l'épicerie Tout en M'Ain. Le restaurant propose des spécialités savoyardes.



NOUVELLE INFIRMIERE

Mme DEMARTELAERE Annabelle, infirmière, est devenue, depuis le 1er octobre, la collaboratrice de Mme AIME Nadia. Bienvenue à elle !

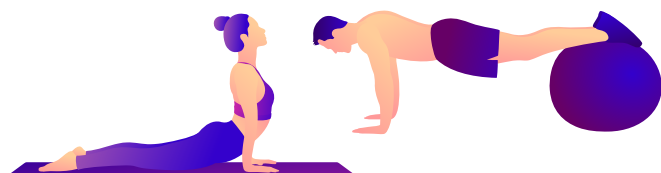


DON DU SANG

Le 08 décembre 2022, l'Etablissement Français du sang sera présent à la Salle des Fêtes de 14h à 18h30.

GYM DOUCE

Sylvain, qui animait les cours de gym douce le mercredi matin nous annonce la fin des cours, faute d'adhérents. Pour les personnes intéressées, vous pouvez vous orienter sur Saint Rambert en Bugey ou contacter Sylvain au : 06 52 19 68 60



PNEUS NEIGE - LOI MONTAGNE

Du 1er novembre 2022 au 31 mars 2023, tous les véhicules qui circulent sur la commune de Tenay doivent être équipés de pneus neige, quatre saisons, de chaînes ou de chaussettes



RECENSEMENT MILITAIRE

Chaque jeune Français âgé de 16 ans doit se faire recenser. C'est une obligation qui permet ensuite de passer divers examens comme : le permis de conduire, le baccalauréat...

Il suffit de venir en Mairie, où l'on vous remettra une attestation de recensement. Vous recevrez une convocation pour participer à la journée défense et citoyenneté. A la fin de cette journée, un certificat individuel de participation à la JDC vous sera délivré.



RAPPEL - COTE URBANISME



Pour rappel, voici les délais d'instruction pour les dossiers d'urbanisme :

- Déclaration Préalable (DP) - 1 mois
- Certificat d'Urbanisme (CU) - 1 mois
- Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) - 2 mois
- Permis de Construire (PC) - 2 à 3 mois

Concernant la demande d'autorisation de voirie, il faut faire votre demande au moins 1 mois avant le début des travaux.

RALENTISSEUR

Pendant les vacances d'automne, un ralentisseur a été installé, rue Centrale, en face de l'école primaire.



ATELIER DECORATION DE NOEL

En prévision de la fête de Noël qui se déroulera début décembre, une collecte et des ateliers pour réaliser des décorations de Noël vont être organisés les samedis 12, 19, 26 novembre et 3 décembre 2022, de 10h à 12h, dans la salle de réunion de la mairie. Si vous voulez participer à ce projet, n'hésitez pas à nous rejoindre. Ces décorations serviront à orner un sapin de Noël. Le code couleur est ROUGE, DORE et BLANC, avec ou sans motif. Nous collectons dans un premier temps : cartons et boîtes de toutes tailles / rouleaux de papiers cadeaux qui ne craignent pas l'eau / bolduc / rubans / cordes ou ficelles / bouteilles plastiques d'eau pétillante / pommes de pin / bouchons de liège. Le matériel peut aussi être déposé en mairie pendant les horaires d'ouverture.

OUVERTURE MAIRIE

Le secrétariat de Mairie est **ouvert uniquement le matin de 8 h 30 à 12 h 00 du lundi au vendredi et les samedis 12 et 26 novembre de 8 h 30 à 12 h 00**

Pour joindre le secrétariat en dehors de ces horaires :
Tél 04 74 36 40 66 ou
mairie@tenay.fr

MAISON FRANCE SERVICES

Accueil à la Mairie le
vendredi matin
sur rendez-vous
pris au préalable

06 22 95 90 58
ou

strambert@france-services.gouv.fr



**PROCHE DE VOUS,
PROCHE DE CHEZ VOUS**

MEDECINS

Permanences à la maison médicale de St-Rambert le samedi matin

- Dr CUGNIET (Tél 04 74 36 40 64) :
Le 19/11

- Dr PACCALLET (Tél 04 74 36 32 03) :
Le 05/11

12/11 et 26/11 : aucune permanence



DECHETTERIE

Jusqu'à 25 passages gratuits
par foyer et par an.



**A partir du 26ème passage
le coût est de
8 euros par passage**

ORDURES MENAGERES

- **Le jeudi 10 novembre**
- **Le vendredi 25 novembre**

Depuis janvier 2021, chaque collecte de votre bac est payante et répercutée sur la taxe foncière. Pour connaître le calcul de cette taxe d'enlèvement des ordures ménagères, allez directement sur la page de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :
www.cc-plainedelain.fr , rubrique « Déchets »,
« Taxe Incitative Déchets ».

SACS JAUNES

Vous pouvez les retirer en Mairie ou à la supérette TOUT EN M'AIN.

Prochaines collectes :

- **Le lundi 14 novembre**
- **Le lundi 28 novembre**

